



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 11 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 4 juin 2020		
Date d'affichage 4 juin 2020		
Objet de la délibération <i>Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Désignation d'un correspondant de défense</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille vingt, le onze juin deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey

Procurations :

BESSET Monique donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
ORTIS Elsa donne procuration à ATIAS Jessica.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lieu armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- La politique de Défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine.

Pour accompagner et soutenir dans leur mission, le correspondant défense peut compter sur les délégués militaires départementaux (DMD) en relation avec les associations des auditeurs de l'Institut des Hautes études de Défense Nationale (IHEDN).

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire de 2001

VU l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,

VU le courriel du Ministère de la Défense en date du 24 mars 2014,

VU les élections municipales du 15 mars 2020,

VU le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 qui fixe l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au 1^{er} tour, le lundi 18 mai 2020,

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un correspondant de défense pour la durée du mandat,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PROCEDE** par vote à main levé (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée), à la désignation d'un correspondant défense, à savoir :

- 1 titulaire.

Le maire demande aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire acte de candidature.

Election du correspondant défense :

Sont candidats :

- Monsieur Jean-Claude LE TALLEC

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Claude LE TALLEC

Monsieur Jean-Claude LE TALLEC est élu correspondant défense.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du 18 JUN 2020 7 JUN 2020

